

Séance ordinaire du 18 mars 2025

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 18 mars 2025, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames Martine André et Najah Zaoude ainsi que messieurs les conseillers Gilles Massey et Ian Dellner.

Absent : Messieurs les conseillers Jacques Ostiguy et Jean Barrette

Assistent également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière et Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2025-03-036

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 mars 2025.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 ClicSÉCUR – Nomination représentant autorisé (maire)

7.2 ClicSÉCUR – Nomination représentantes autorisées

8. FINANCES

8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires

8.2 Autorisation des comptes à payer

8.3 Participation au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ)

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

10.1 Réparation de bornes-fontaines et de vannes d'isolement

10.2 Octroi de contrat – retrait du compteur d'eau no 1, rue des Rigolets – Ville d'Île Cadieux

10.3 Octroi de contrat – vérification annuelle et étalonnage des débitmètres de deux (2) compteurs d'eau

10.4 Appui à la Ville de Vaudreuil-Dorion – Révision de la cartographie des zones inondables

10.5 Octroi de contrat – réparation borne-fontaine – devant le 39, rue des Noyers

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11.1 Adoption de la mise à jour du plan d'intervention

11.2 Autorisation de signatures – option d'achat d'une servitude avec Conservation de la Nature Canada – lots 3 231 113 et 2 580 983

11.3 Autorisation de signature – formulaire de demande de renouvellement de bail pour l'occupation du domaine hydrique

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Demande d'aide financière – École secondaire Cité-des-Jeunes – Bourse d'appréciation aux élèves finissants 2024-2025
- 12.2 Contribution aux résidents pour le camp de jour pour l'année 2025

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement no 387-2025 sur l'utilisation de l'eau potable

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2025-03-037

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 est déposé lors de la présente séance, avec modifications apportées au point 11.1 (résolution 2025-02-28);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025, avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

2025-03-038

7.1 CLICSÉQR – NOMINATION REPRÉSENTANT AUTORISÉ (MAIRE)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les signataires pour les documents gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est le 8813433958, doit nommer un ou des représentants autorisés pour ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Tremblay est autorisé à agir comme tel, à la suite de son élection comme maire de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Mario Tremblay, maire de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-039

7.2 CLICSÉQR – NOMINATION REPRÉSENTANTES AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les signataires pour les documents gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est le 8813433958, doit nommer un ou des représentants autorisés pour ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT les besoins administratifs et l'avantage d'avoir plus d'une personne responsable des services électroniques des diverses plateformes gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire nommer mesdames Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, et Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications, comme personnes responsables autorisées auprès de ClicSÉQR à Revenu Québec;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER mesdames Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, et Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications, à être les représentantes autorisées auprès de ClicSÉCUR, c'est-à-dire qu'elles soient autorisées :

- À inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 14 mars 2025 pour un montant de 49 135,91 \$;

Chèques émis par la Municipalité	0 \$
Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	26 752,93 \$
Salaires nets	22 382,98 \$
TOTAL	49 135,91 \$

2025-03-040

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période du 12 février au 14 mars 2025 au montant de 160 788,87\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13204 à 13230 et les paiements par virement numéros : 250301 à 250317 totalisant un montant de 160 788,87\$ en date du 14 mars 2025;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-041

8.3 PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (COMAQ)

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (« COMAQ ») se tiendra du 21 au 23 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit cet événement annuel pour la directrice générale, greffière-trésorière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses en lien avec l'inscription de la directrice générale, greffière-trésorière au congrès la COMAQ et toutes les dépenses afférentes soit le déplacement, l'hébergement, repas, etc., en fonction de la politique de déplacement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2025-03-042

10.1 RÉPARATION DE BORNES-FONTAINES ET DE VANNES D'ISOLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à certaines interventions prioritaires sur le mécanisme des bornes-fontaines du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux sur les vannes d'isolement;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services numéros O-30190-01 et O-3019201 reçues de Hydra-Spec le 9 septembre 2024 ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de restauration du mécanisme des bornes-fontaines et des travaux requis sur les vannes d'isolement à l'entreprise Hydra-Spec au montant de 6 549,40\$ plus les taxes applicables;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-043

10.2 OCTROI DE CONTRAT – RETRAIT DU COMPTEUR D'EAU NO 1, RUE DES RIGOLETS – VILLE D'ILE-CADIEUX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le compteur d'eau défectueux situé avant le pont de l'Île Cadieux, soit à l'extrémité Est de la rue des Rigolets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) entreprises ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise ayant transmis l'offre de prix la plus basse, soit l'entreprise Manorex inc., pour un montant de 8 961,00\$ avant taxes, selon le prix soumis le 3 mars 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-415-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-044

10.3 OCTROI DE CONTRAT – VÉRIFICATION ANNUELLE ET ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES DE DEUX (2) COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE, suivant les exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »), il y a lieu de procéder à la vérification annuelle et à l'étalonnage des débitmètres des deux (2) compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entreprises ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise ayant transmis l'offre de prix la plus basse, soit l'entreprise Avizo, pour un montant de 5 708,51\$ avant taxes, selon le prix soumis le 5 mars 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-415-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-045

10.4 APPUI À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉVISION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a proposé trois (3) nouveaux règlements le 19 juin 2024, notamment sur la délimitation des zones inondables et l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, dont les consultations ont pris fin le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés auront des impacts majeurs sur la valeur des résidences des citoyens, leur assurabilité et sur la possibilité de renouveler leur hypothèque;

CONSIDÉRANT QUE la protection permanente collective est primordiale pour permettre au service des incendies, policiers et ambulances d'assurer la protection des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures de protection individuelles et collectives ont fait leurs preuves lors d'inondations précédentes, au Québec et ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de Vaudreuil-Dorion se mobilise pour demander des modifications aux projets de règlements proposés par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE ce groupe a lancé une pétition sur le site de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac soutient les objectifs des démarches du groupe de citoyens;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPUYER le groupe de citoyens de Vaudreuil-Dorion dans ses demandes de modifications des projets de règlement sur la cartographie des zones inondables;

D'INVITER les citoyens de Vaudreuil-sur-le-Lac à signer la pétition *Révision de la cartographie des zones inondables* sur le site de l'Assemblée nationale;

DE REMERCIER le groupe de citoyens pour ses efforts;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Vaudreuil-Dorion, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la députée de Vaudreuil, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-046

10.5 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION D'UNE BORNE-FONTAINE-DEVANT LE 39, RUE DES NOYERS

CONSIDÉRANT QUE la borne-fontaine située devant le 39, rue des Noyers a été endommagée lors d'une opération de déneigement;

CONSIDÉRANT la soumission no TS 2024-078-007 reçue de Pavages d'Amour inc. le 11 mars 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Pavages d'Amour inc. pour un montant de 2 756,77\$ avant taxes, selon le prix soumis le 11 mars 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-415-00-521;

DE SOUMETTRE la réclamation à la compagnie d'assurances afin d'ouvrir un dossier pour cet incident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2025-03-047

11.1 ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a procédé à une mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées réalisé en 2022 par la firme Efel Experts-Conseils;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de mise à jour du plan d'intervention a été octroyé à la firme Nservices en date du 20 août 2024 portant le numéro de résolution 2024-08-138;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour sur le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparées par la firme Nservices a été déposée le 18 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la municipalité à réaliser tous les travaux recommandés par le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le MAMH;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Nservices conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit accepté et adopté;

QUE ce rapport soit transmis au MAMH, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-048

11.2 AUTORISATION DE SIGNATURES – OPTION D'ACHAT D'UNE SERVITUDE AVEC CONSERVATION DE LA NATURE CANADA – LOTS 3 231 113 et 2 580 983

CONSIDÉRANT QUE Planimax D.S.F inc. (« **Planimax** ») est propriétaire de deux (2) immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 3 231 113 et 2 580 983 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil (« **Immeubles** »);

CONSIDÉRANT la demande de pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre de la Communauté métropolitaine de Montréal (« **CMM** ») où Planimax agit comme demanderesse dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-121690-229 et où la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« **Municipalité** ») est mise en cause;

CONSIDÉRANT les recours en contestation d'évaluation foncière intentés par Planimax devant le Tribunal administratif du Québec (« **TAQ** ») dans le dossier SAI-M-326334-2309 à l'égard des deux lots ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente de règlement hors cour des deux litiges ci-avant mentionnés et que les termes et conditions de celle-ci sont consignés dans une Transaction-quittance, annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette entente de règlement hors cour, la Municipalité procédera à l'acquisition des lots ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE pour donner effet à cette entente de règlement hors cour, le conseil a adopté le 18 février 2025 une résolution autorisant la signature de la Transaction-quittance en lien avec les dossiers litigieux ci-avant mentionnés pour laquelle les parties procèdent actuellement aux signatures requises;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à cette acquisition, la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt, lequel est entré en vigueur le 15 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter le financement requis aux fins de cette acquisition, la Municipalité a convenu d'une option de servitude de conservation avec Conservation de la Nature Canada (« **CNC** ») qui lui permettra d'obtenir à terme un appui financier de l'ordre de 500 000\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la signature de l'Option de servitude avec CNC afin de compléter le financement requis pour l'acquisition des lots numéros 3 231 113 et 2 580 983 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

QUE le maire, Mario Tremblay, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-049

11.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BAIL POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE HYDRIQUE

CONSIDÉRANT QUE le bail no 8990-539 était en vigueur à compter du 1er mars 1990, et qu'il venait à échéance après 25 ans, en vertu de l'article 21 du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (RLRQ, c. R-13, r. 1) qui prévoit que les baux ont une durée maximale de 25 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de renouveler le bail d'occupation du domaine hydrique avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du bail correspond à un lot de grève et en eau profonde, faisant partie du lit du lac des Deux-Montagnes situé en face du lot 1784-12 du Cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, étant le lot rénové 1 678 131 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le montant annuel du bail soit financé au poste budgétaire # 02-320-00-521;

D'AUTORISER madame Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de renouvellement de bail pour l'occupation du domaine hydrique confirmant que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-03-050

12.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-DES JEUNES - BOURSE D'APPRÉCIATION AUX ÉLÈVES FINISSANTS 2024-2025

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'École Secondaire Cité-des-Jeunes pour souligner l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de la cuvée 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir deux bourses d'études de 150 \$ à deux étudiants de l'École Secondaire Cité-des-Jeunes et que lesdites bourses soient préférablement accordées à des résidents de Vaudreuil-sur-le-Lac;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac octroie une aide financière pour deux bourses de 150 \$ à l'École Secondaire Cité-des-Jeunes;

QUE le Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal, à payer à l'École Secondaire Cité-des-Jeunes, un montant maximal de 300 \$ à même poste budgétaire # 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-051

12.2 CONTRIBUTION AUX RÉSIDENTS POUR LE CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir les familles vaudreuil-lacoises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse de mettre à la disposition de ses citoyens une offre de camp de jour sur son territoire qui soit accessible;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER, à la fin de la saison estivale ainsi que sur confirmation de la présence de l'enfant au camp et du montant réellement payé, une contribution de l'ordre de 50\$ par semaine par enfant résident de Vaudreuil-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2025-03-052

13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NO 387-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement no 387-2025 sur l'utilisation de l'eau potable est déposé en Conseil et un avis de motion est donné par Martine André à l'effet qu'à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-03-053

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h34 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude

Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 18 mars 2025 à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du
Code municipal